



Mai 2022

OBSERVATOIRE DES PRÉCARITÉS DU PAYS BASQUE

#1

La grande précarité au regard
du logement et de l'hébergement :
publics concernés et réponses apportées



sommaire



Édito	3
Préambule.....	4
1. - Qui sont les publics ?	7
1.1 - De qui parle-t-on ?	8
1.2 - Plusieurs sources d'orientation	10
1.3 - Les publics à la rue, un public méconnu vers qui il faut aller	13
1.4 - Les Points d'Accueil de Jour (PAJ), un accueil inconditionnel en journée autour d'une collation et de services d'accès à l'hygiène	13
2. - Quelles réponses ?	15
2.1 - Quelles réponses apportées à l'heure actuelle ?	16
2.2 - Les acteurs	16
2.3 - Structuration de l'offre d'hébergement et de logement temporaire	17
2.4 - Quelles réponses nouvelles pour quels enjeux ?	18
2.5 - Des réponses qui n'appartiennent pas qu'à la collectivité... ..	19

Crédits

Rédaction & réalisation graphique

Janvier 2022 - Publication réalisée par le CIAS Pays Basque en partenariat avec l'AUDAP.
Mise en page : Flora Roliers.

Contributions : DDETS, Atherbea, Soliha, Habitat et humanisme, Conseil Départemental 64, HSA, les principaux CCAS du Pays Basque.

Crédits Photos

Côté Sud Photo, Z Studio, Mathieu Prat, Shutterstock, Comédia.

Crédits Pictogrammes

AUDAP sous licence Creative Commons BY-NC-SA 4.0,
Settings and House by Gregor Cresnar, James Fenton and Ralf Schmitzer from The Noun Project.

Traduction en basque

Communauté Pays Basque, Txomin Urriza Luro.

ÉDITO

Dès la création de la Communauté Pays Basque, nous avons décidé, à l'unanimité, d'intervenir en matière d'action sociale en créant notamment un Centre Intercommunal d'Action Sociale pour le Pays Basque. Sa mission est de favoriser l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et d'améliorer la prise en charge des personnes en situation de précarité.

Cet Observatoire des Précarités, attendu de longue date par les acteurs concernés et auquel ils ont contribué, s'inscrit dans cette démarche. Il est en effet essentiel de mieux connaître ces situations de précarité pour mieux les traiter, mieux les combattre et éclairer avec précision le débat public. En recensant les données clés sur le sujet, cet observatoire vise ainsi à informer largement de la situation sur notre territoire où 11.9 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté soit environ 17 400 ménages. Il s'agit également de mettre à mal certaines représentations sur les personnes concernées par ce fléau et sur les raisons qui les ont conduites dans ces difficultés.

Cette première édition porte sur le thème des logements et des hébergements d'urgence, soumis aux tensions foncières et immobilières actuelles. Des hébergements d'urgence peuvent ainsi perdre leur vocation initiale car les personnes accueillies ne trouvent pas de réponse dans le parc social. Nous resterons vigilants, dans la droite ligne de nos actions en faveur du logement de la population, à l'évolution de ces indicateurs clés.

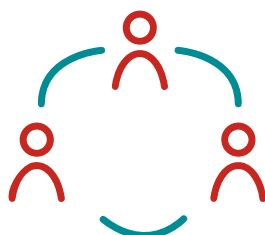
L'ambition de cet Observatoire est enfin d'encourager à l'action. Il vise un large public : les élus communautaires, municipaux, les acteurs du champ social et plus largement les habitants de notre territoire. En effet, comme certains exemples l'illustrent dans cette édition, les citoyens peuvent participer à l'action sociale. Le Pays Basque est d'ailleurs déjà reconnu pour être une terre de solidarité, grâce à la mobilisation de beaucoup. Elle s'incarne désormais dans notre projet de territoire et se nourrit de telles réalisations.



©Côté Sud Photos

Jean-René Etcegaray

Président de la
Communauté Pays Basque
et du CIAS Pays Basque



1 - PRÉAMBULE

LA GRANDE PRÉCARITÉ AU REGARD DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT : ENTRE ENJEUX FORTS ET RÉPONSES EN CONSTRUCTION.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) a confié au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Pays Basque une mission de **développement social** sur les champs de **l'autonomie** (personnes âgées, personnes en situation de handicap) et de la **précarité**. Cette mission vient soutenir des projets et des expérimentations, de manière transversale, en lien avec les différentes politiques publiques de la CAPB (habitat, mobilités, développement économique...) et en partenariat avec les différents acteurs, associatifs, privés ou publics.

À ce titre, un **Observatoire des Précarités** en Pays Basque a démarré courant 2020. Il se veut être un **outil pédagogique, de sensibilisation, d'aide à la prise de conscience**, produisant, le plus en amont possible, des connaissances, diagnostics et analyses partagées. Il s'appuie sur des informations à la fois **quantitatives** et **qualitatives**, sans volonté absolue d'exhaustivité au regard de la quantité de données qui existe.

Le but est de produire un outil partagé afin d'accompagner les **institutions, élus et partenaires du territoire** dans la définition de leurs orientations, la mise en œuvre des politiques publiques ou d'actions en lien avec leurs engagements dans la lutte contre la précarité, mais aussi de sensibiliser le **grand public**.

Cette première édition est consacrée à la grande précarité **au regard de l'hébergement/logement d'urgence**, sujet dont l'enjeu est à la fois important, mais également complexe de par les différents dispositifs existants. Complexe aussi en raison de la difficulté parfois rencontrée pour connaître certains publics aux parcours de vie non linéaires, qui ne rentrent pas dans des « cases » et pour lesquels il est nécessaire d'envisager de nouvelles réponses.

Une commission ad hoc issue du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Pays Basque s'est réunie régulièrement depuis 2020. Le travail a consisté à collecter des données, nombreuses mais éparées, à les compiler et les sélectionner afin de les analyser. En parallèle, différents acteurs majeurs en Pays Basque (Atherbea, SOLIHA, Habitat et Humanisme, Habitat Sud Atlantique) ont été auditionnés et une enquête auprès des CCAS a été menée. Merci à eux pour leur contribution et la richesse de ces échanges.

> Les indicateurs 2020



1361

personnes en demande
au SIAO

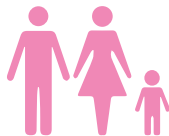


250

personnes à la rue
recensées par Atherbea
sur la côte basque

1/3

de ces personnes
correspondent à des
ménages avec enfant(s)



6 mois

minimum pour obtenir
une place en CHRS



1018

élections de domicile
dans les principaux CCAS
du Pays Basque

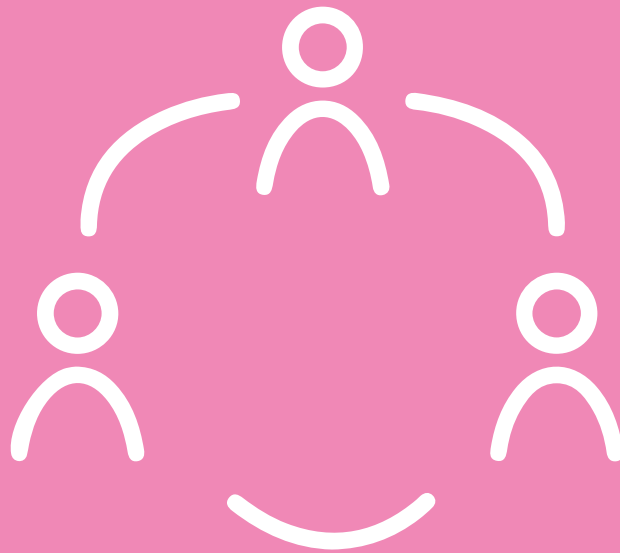


37%

des élections de domicile
réalisées sur Bayonne







#1
QUI SONT
LES
PUBLICS ?

1.1 - DE QUI PARLE-T-ON ?

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) identifie les publics en précarité vis-à-vis du logement comme des personnes :

- sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale ;
- dépourvues de logements ;
- menacées d'expulsion ;
- hébergées ou logées temporairement ;
- en situation d'habitat indigne ou d'habitat précaire ou occupant des locaux impropres à l'habitation ;
- en situation de surpeuplement manifeste dans leur logement ;
- confrontées à un cumul de difficultés en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence.

Les parcours des personnes ne sont pas linéaires, car liés à des accidents de vie, à des opportunités variées, à des situations plus ou moins complexes à l'instant T. Ce document tâche d'éviter la dictature des cases. L'entrée par les dispositifs permet toutefois de capter des publics qui sont difficiles à connaître par le biais des sources traditionnelles comme le recensement de la population.

Cette publication s'attache plus spécifiquement à traiter de la grande précarité vis-à-vis du logement et de l'hébergement et donc des personnes sans abri ou dépourvues de logement.

> Quid des demandeurs d'asile ?

La question de la demande d'asile reste un sujet à part entière répondant à une réglementation particulière mais fortement connecté à la problématique de la grande précarité vis-à-vis du logement ou de l'hébergement.

L'asile est la protection juridique qu'accorde un État d'accueil à une personne qui recherche une protection en raison de craintes d'être persécutée ou exposée à une menace dans son pays. Atherbea gère le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) du Pays Basque. La capacité du CADA est de 96 places. Il héberge chaque année entre 130 et 150 personnes pour une durée moyenne des séjours de 14,2 mois. La tension sur l'immobilier en secteur Pays Basque limite l'extension du nombre de places dédiées aux demandeurs d'asile sur ce territoire malgré les appels à projet de création de places publiés depuis quelques années par l'Etat. Elle impacte aussi directement les personnes obtenant le statut de réfugiés et désirant s'insérer durablement qui souvent ont de faibles ressources et qui ne trouvent pas un accès au logement autonome.

Ce sujet très spécifique ne sera pas traité dans cette publication.





ILLUSTRATION D'UN PARCOURS DE VIE

Sandrine, locataire

Résidence « Les Dryades » à Anglet.

Habitat et Humanisme,
Lettre information n°6
Octobre 2020

Originnaire de l'Ariège, je rejoins en septembre 2017 ma fille installée dans le Pays Basque (...). Dès le mois de juin 2017, je dépose un dossier de demande HLM dans le 64 et dans le 40. (...) Dans l'attente d'une réponse, je trouve une colocation (...) de mars à novembre 2018. Mais écrivain public, je ne peux en vivre, soyons honnête, donc je bascule vers un projet de secrétaire à la carte. (...) Malheureusement mes droits à Pôle Emploi arrivent à terme ainsi que ma colocation. (...) Le parc privé étant bien trop cher, je me rapproche de l'association un Toit pour Tous. Nous déposons une demande de dossier DALO, mais l'instruction est très longue, de 3 à 6 mois !!! Pfiou !!! Je me dis que je ne suis pas sortie d'affaires et ma santé s'en ressent. Je suis hospitalisée pendant 6 mois (...) Pendant toute cette période, je ne lâche rien et j'enchaîne les rendez-vous, les visites, les coups de téléphone pour trouver un logement. Confrontée au refus, je me retrouve alors à devoir me domicilier au CCAS de Bayonne. Ça y est je suis officiellement sans domicile et toutes mes demandes suivaient leur lourd, lent et difficile cours. (...).*

* DALO, définition p. 11

Un jour, l'infirmière chargée du social à la clinique me parle du SIAO. Si une place se libère dans leurs lieux d'hébergement, le séjour ne pouvait excéder 2 semaines, mais au moins ça me permettait de quitter la clinique. J'ai rapidement eu une place à la Maison de Gilles à Biarritz, une sorte d'hôtel social. (...) Entre temps, j'apprends que mon dossier DALO a été accepté en commission ! Youpi mais pas de réjouissance trop hâtive : je suis certes prioritaire, mais certainement pas la seule ! (...) Au début de ma seconde semaine à la Maison de Gilles, Sandra, l'éducatrice me dit qu'elle a peut-être une bonne nouvelle pour moi. L'association Habitat et Humanisme propose un appartement dans une maison intergénérationnelle pour un bail allant de 6 mois à 3 ans (...) une sorte de contrat qui nous demande de participer à la vie de la « communauté » de l'immeuble (...) Et surtout j'avais jusqu'à 3 ans devant moi pour que ma demande de logement social aboutisse. J'ai donc intégré la Villa Marie en avril 2019 (...) En septembre 2019, j'apprends que l'on m'a enfin attribué un T2 à Anglet (...) Plusieurs personnes m'ont prévenue que, parc privé mis à part, il fallait compter environ 3 ans pour obtenir un logement. Je les prenais pour des fous, d'irréremédiables pessimistes... Résultats : j'ai obtenu mon logement pile-poil 3 ans après ma première demande.



1.2 - PLUSIEURS SOURCES D'ORIENTATION

> Le 115

Le 115 est le numéro d'appel national gratuit pour les sans-abris, géré pour le département, par l'Organisme de Gestion des Foyers Amitié (OGFA) à Pau. Ce numéro vert est destiné à **toute personne en situation de détresse sociale** ou toute personne souhaitant signaler une situation de détresse sociale. Il se doit de donner une réponse immédiate.

> Le SIAO

Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), est une plateforme d'orientation pour les publics précaires en demande d'hébergements et de logements adaptés. Cette plateforme unique **permet aux travailleurs sociaux de terrain** (CCAS, hôpitaux, Conseil départemental, etc.) **de faire des demandes d'hébergement** et elle favorise la transition de l'urgence vers l'insertion. Son objectif principal est de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement et d'améliorer la fluidité hébergement-logement. En Pays Basque il est géré par Atherbea. Une commission statue sur la recevabilité des demandes 2 fois par mois et permet d'apporter une réponse rapide. En revanche l'intégration dans l'hébergement intervient plus tardivement du fait d'une offre en deçà des besoins. Par ailleurs, si la problématique de l'offre d'hébergement est à mentionner, celle de la fluidité de l'hébergement vers le logement autonome est également à souligner.

> Les demandes de domiciliation

La domiciliation, appelée également élection de domicile, permet à toute personne sans domicile stable ou fixe (SDF) de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations. La domiciliation est accordée pour une durée d'1 an renouvelable par les CCAS, les CIAS ou les organismes agréés par le Préfet (Atherbea est agréé pour 20 domiciliations en complément de celles réalisées par les CCAS).

2020, une année atypique, des réponses nouvelles

Durant l'année 2020, des dispositifs spécifiques ont été créés dans le cadre de la pandémie mondiale de Covid 19. Le calendrier hivernal a été étendu et des hébergements ont été ouverts pour permettre le confinement des grands précaires (Notary à Biarritz, Lauga à Bayonne, Hendaye).

Ces éléments ont pu concourir à une baisse de la demande exprimée au niveau du SIAO (de 1509 à 1361 personnes en demande entre 2019 et 2020) et manifestement à une baisse des demandes d'urgence (de 81 % à 64 % de la demande globale au SIAO). Par ailleurs, depuis plusieurs années des personnes renoncent à recourir à un hébergement ou un logement en Pays Basque, en raison des délais d'attente et de la complexité des démarches à accomplir...

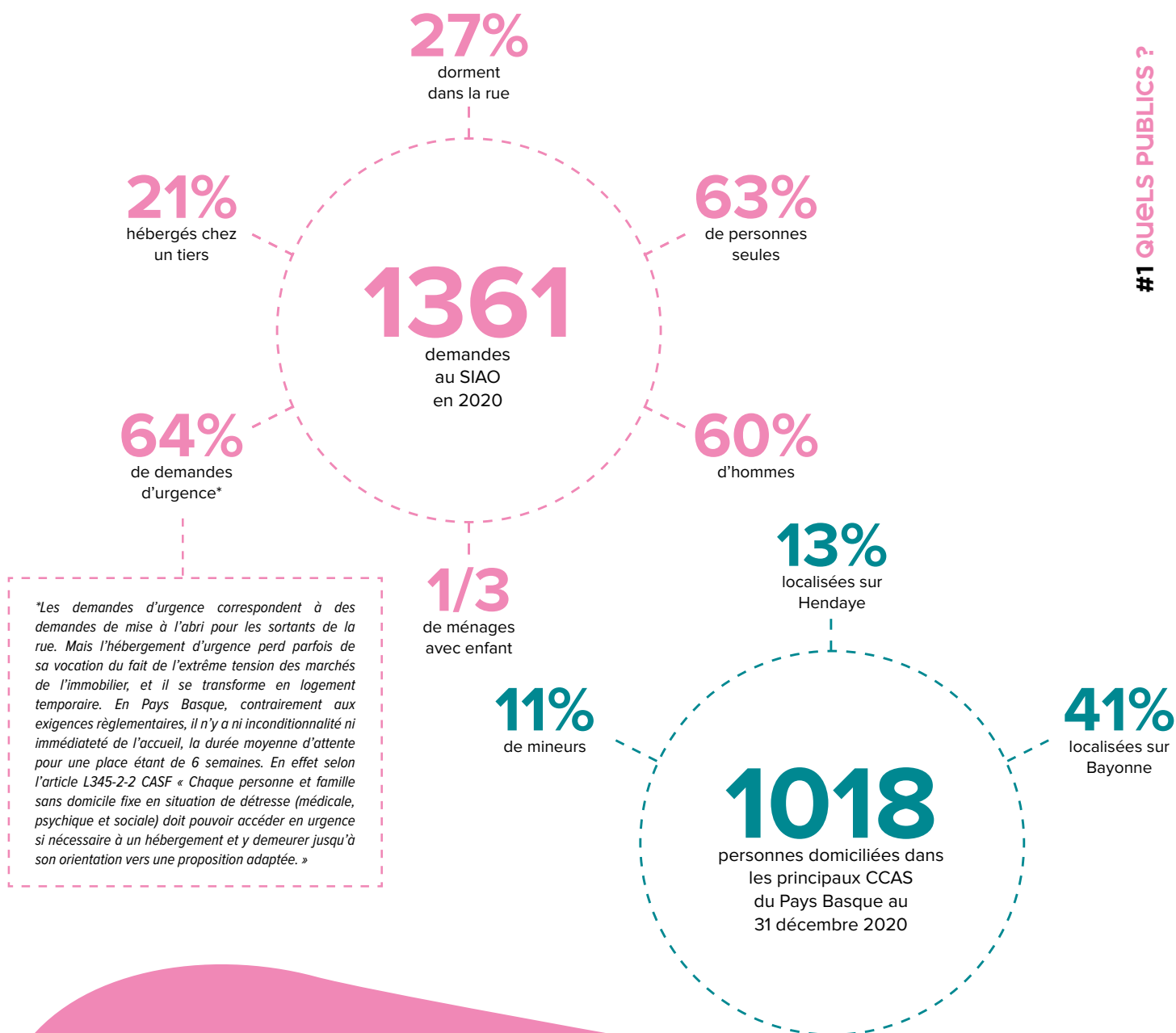
FOCUS

ccas Bayonne

Les demandes de domiciliations sur Bayonne augmentent significativement en période hivernale.

Ces dernières années, est observé un accroissement des demandes de domiciliations sur Bayonne de la part de ressortissants espagnols venus en France pour chercher du travail, et ayant laissé leur famille en Espagne.





> *Quid du DALO ?

Le Droit Au Logement Opposable (DALO) vise à **garantir le droit à un logement décent** et indépendant à une personne de bonne foi qui n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir et dont la situation répond à certaines conditions prévues par la loi. Le droit à l'hébergement opposable concerne, quant à lui, le droit à être accueilli dans un logement temporaire, un logement-foyer, un centre d'hébergement ou une résidence hôtelière à vocation sociale (DAHO). Ces droits s'exercent par un recours amiable déposé devant la Commission de Médiation, instituée dans chaque département : la commission se prononce sur le caractère prioritaire de la demande et sur l'urgence qu'il y a à attribuer un logement au requérant (ou un hébergement dans le cadre d'un DAHO). Le délai légal de traitement d'un recours DALO par le secrétariat de la commission de médiation est de 3 mois entre la réception du dossier complet et son examen par la commission (ce délai est de 6 semaines pour un recours DAHO).

QUELQUES CHIFFRES en 2020 dans les Pyrénées-Atlantiques : près de 290 recours (année atypique compte tenu du contexte sanitaire, habituellement entre 500 et 600 recours).

- **Motifs principaux** : 37,5 % personnes dépourvues de logements ; 19 % personnes hébergées dans des structures ; 16 % personnes logées dans des logements non décents ou sur-occupés.
- **Typologie des ménages** : en majorité des personnes seules ou familles monoparentales.
- **Âge des requérants** : plus de la moitié des requérants ont entre 41 et 64 ans (40 % entre 41 et 55 ans) ; 35 % ont moins de 40 ans et 10 % ont plus de 65 ans.

Entre 2008 et 2014, 87 % des demandeurs ayant saisi la commission départementale de médiation résident sur le secteur de la Côte Basque.



REGARD D'ACTEUR ATHERBEA



©Atherbea

Pantxika Ibarboure

Directrice générale Atherbea

L'association accueille des personnes en difficulté, sans logement, sans ressource et sans travail, seules ou avec leurs enfants, dans le but de favoriser leur réinsertion sociale.

Carte d'identité

Association créée en 1954

Coordonnées :

05 59 52 55 00

association@atherbea.fr

Quels publics accueillez-vous ?

Les publics sont différents :

- pour le 115, les demandes de mise à l'abri concernent un public très désocialisé, majoritairement des hommes seuls.
- pour le SIAO, le public est précaire (minimas sociaux actifs ou pas) et surtout plus diversifié (personnes seules, familles monoparentales, familles, couples) confronté à des problématiques sociales, de santé et d'accès à un logement ou à la possibilité de s'y maintenir. Il y a besoin d'accompagnement social global dont la finalité est aussi l'accès à un logement durable et pérenne.

Avez-vous constaté une évolution (quantitative et qualitative) dans la typologie de ces publics ces dernières années ?

Oui, nous avons constaté plusieurs points :

- une augmentation importante des situations de violences (conjugales ou intra-familiales) ;
- une hausse des situations de perte de logement (expulsions, hébergement par des tiers) ou de mal logement (insalubrité) ;
- des problématiques de santé devenant pour certains extrêmement préoccupantes ;
- une augmentation du public jeune ;
- mais aussi un vieillissement du public à l'image de l'ensemble de la population.

Nous remarquons également un élargissement géographique des demandes exprimées. Si le BAB recouvre toujours les demandes principales (69 % en 2020), nous avons vu évoluer les demandes provenant de la côte sud Pays Basque ainsi que du Pays Basque intérieur alors même que l'offre y est très faible.

Qu'est-ce qui selon vous, expliquerait cette évolution ?

Cette problématique multifactorielle croise à la fois les éléments de l'histoire de vie des personnes avec les dimensions économique et sociétale. Parmi les explications possibles : un système d'accès aux droits complexe qui entraîne des situations de non recours et un maintien dans des situations de précarité.

Les problématiques de l'isolement et du mal-logement s'inscrivent en effet dans une spirale « sombre » d'(auto)exclusion ; le mal-logement renforce l'isolement et l'isolement est source de difficulté pour se loger ou se maintenir dans le logement.



©Mathieu Prat

1.3 - LES PUBLICS à La RUE, un PUBLIC méconnu VERS QUI IL FAUT ALLER

(chiffres Atherbea)

➤ **Sur Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB) : une équipe mobile d'Atherbea va à la rencontre des sans-abris, personnes en rupture et/ou sans lien avec les dispositifs sur le secteur du BAB depuis 2 ans. Cette équipe mobile de rue est financée par l'Etat avec l'appui de la SNCF.**

- 199 personnes rencontrées en 2020 (dont 12 couples) : 22 % de femmes et 78 % d'hommes.
 - 19 % d'entre elles disposent d'un hébergement mais sont toujours présentes dans les lieux de regroupement.
 - 81 % sans domicile fixe : 9 dorment dans leur voiture, 13 dans les parkings, 27 dans des squats, 3 en tente et 107 dans la rue.
 - Une cinquantaine de personnes n'appellent jamais le 115, les autres alternent entre la rue et les dispositifs.

➤ **Focus sur Hendaye : une mission d'observation de 3 mois (dernier trimestre 2020) mise en place suite au premier confinement**

- Contexte : Atherbea sollicitée par la Mairie d'Hendaye suite à des crispations entre riverains et public marginal.
- Dispositif : deux éducatrices de rue à la rencontre des personnes pour définir leur statut et besoins.
- Constats :
 - plus de 50 personnes identifiées, des conditions d'hébergement et de ressources variés,
 - un public en grande précarité,
 - un contact facile et une équipe rapidement identifiée.
- Des besoins spécifiques recensés :
 - accompagnement social global et une coordination des partenaires nécessaires,
 - besoin d'hébergements pérennes et individualisés, étape essentielle pour favoriser l'insertion,
 - accès à la santé :
 - > identifier des médecins de ville disposés à recevoir le public,
 - > délivrer des tickets de transport pour aller à Saint-Jean-de-Luz ou à Bayonne,
 - > promouvoir une équipe de rue pour l'accompagnement physique vers ces lieux.
- En 2022, grâce au soutien financier de l'Etat, Atherbea mettra en place sur ce secteur une équipe mobile de rue avant ouverture d'une quinzaine de places d'hébergement d'urgence.

**MR M.
45 ans**

« Mes voisins ?
Je sais pas, je ne les
connais pas. La cuisine ?
Heu...Tu sais un appart
c'est bien que pour
dormir. Je suis jamais
chez moi, je me fais
ch... ».

200
personnes
sur le BAB



50
personnes
sur Hendaye

1.4 - LES POINTS D'ACCUEIL DE JOUR (PAJ), UN ACCUEIL INCONDITIONNEL EN JOURNÉE AUTOUR D'UNE COLLATION ET DE SERVICES D'ACCÈS À L'HYGIÈNE

➤ **4 Points d'Accueil de Jour en Pays Basque : Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Bayonne et Biarritz.**

- Mission : accueillir en journée des personnes, généralement désocialisées, vivant dans des squats ou dans l'errance, parfois logées à proximité.
- Principe d'accueil inconditionnel, à bas seuil d'exigence : personnes accueillies quels que soient leur état et leur situation, sans exigence préalable ni projet attendu.
- Public : les majeurs de 18 à 80 ans, pas uniquement en errance ou vivant « dans la rue ». 4 grandes catégories de publics :
 - Le public de la rue dormant dehors, en véhicule ou en squat ;
 - Les travailleurs précaires ;
 - Les personnes migrantes (économique, climatique et/ou politique) ;
 - Le public désocialisé.

➤ **Un constat ces dernières années : augmentation du public mineur et travailleurs précaires**

45 000
passages en 2019
dans les PAJ
du Pays Basque



2000
personnes suivies
en 2019

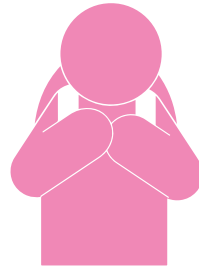
Les chiffres de l'année 2019 ont été retenus, ceux de l'année 2020 étant trop atypiques (périodes de fermeture liées aux confinements, dispositifs spécifiques).



#2
QUELLES
RÉPONSES ?



2.1 - QUELLES RÉPONSES APPORTÉES À L'HEURE ACTUELLE ?



Personne sans domicile ou risquant de l'être
Orientée via le 115/SIAO

URGENCE

de la mise à l'abri à un accueil de quelques nuits, sans nécessité d'une insertion sociale

INSERTION

un accompagnement social pour permettre à terme d'accéder à un logement autonome

Mise à l'abri (uniquement pour la nuit) : permettre à des personnes à la rue de dormir au chaud.

Manuit (Anglet - 38 places) : toute l'année.

Plan grand froid : dispositif déclenché par l'État en fonction des écarts de températures (quelques nuits par an au maximum).

Hébergements d'urgence (jour et nuit) et mise à l'abri dans le parc diffus (femmes victimes de violences, etc.) : accueil des personnes dans un hébergement collectif ou individuel, pour des durées généralement courtes.

Hôtel social Maison de Gilles (Biarritz - 39 places) : hébergement de 1 à 15 jours renouvelable une fois ; stabilisation pour amorcer un premier travail d'insertion sociale, dans une perspective globale (accès aux droits).

Au total 123 places pérennes + une quarantaine de places hivernales

130 places
CHRS
(Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) : accueil et accompagnement des personnes/familles connaissant de graves difficultés.
Atherbea / Les Mouettes : foyer + logements diffus.

91 places
Maisons relais (et Résidence Accueil) : dispositif visant des personnes fragilisées ; accompagnement social et travail de socialisation.
Pasaia / Etxape / Loreak : lieu d'accueil collectif et socialisation + logements diffus.

102 places
ALT
(Allocation Logement Temporaire) : allocation permettant à des associations, CCAS ou CIAS de mettre à disposition des logements pour les personnes défavorisées.
Logements diffus + accompagnement social.

196 places
IML
(Intermédiation Locative) : dispositif permettant de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur via l'intervention d'un tiers social.
Logements diffus + accompagnement social.

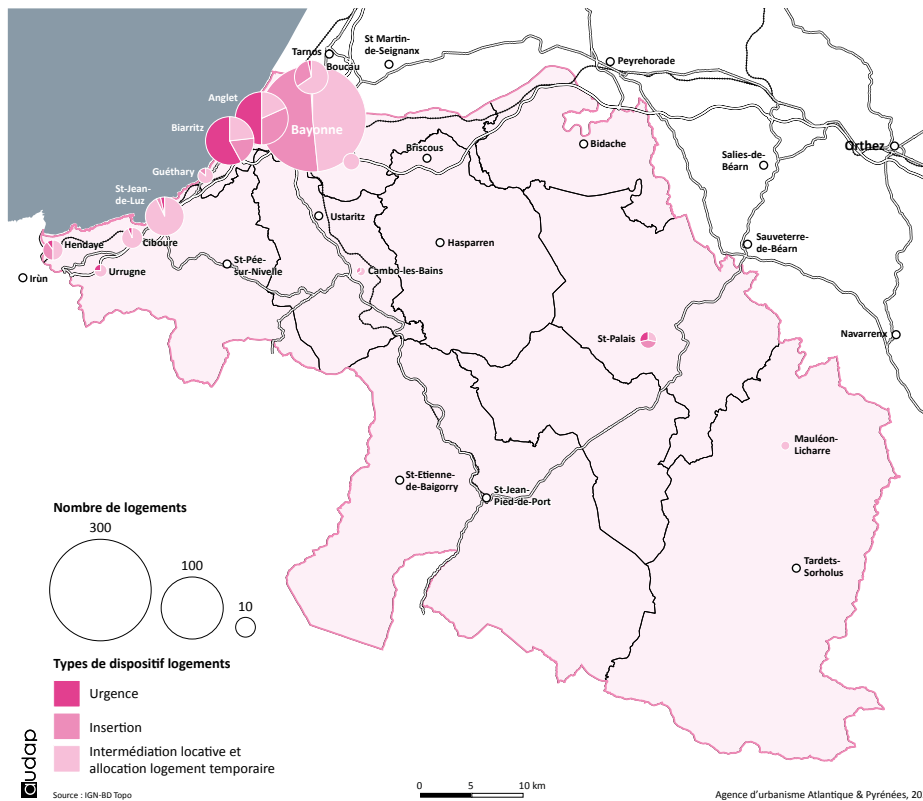
Offre spécifique à visée thérapeutique : lits halte soins santé et appartements thérapeutiques, Loreak-résidence accueil pour public avec troubles psychiques (SEAPB).

2.2 - LES ACTEURS

L'État	Le Département	La CAPB	Les Communes	Atherbea	SOLiHA	Habitat et Humanisme	La Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte du Pays Basque	Propriétaires * / Bailleurs HLM
<ul style="list-style-type: none"> Financement en totalité ou pour partie, des places de pensions de famille (maison relais et résidence accueil), places en CHRS, places ALT, et SIAO. Financements des hébergements d'urgences, places hivernales, places pour femmes victimes de violences, places en IML et accueils de jour. Rôle de coordination et d'animation des acteurs de la veille sociale et de l'hébergement. 	<ul style="list-style-type: none"> Financement des 4 points d'accueil jour. Financement des CHRS et de la Maison de Gilles. 	<ul style="list-style-type: none"> Financements d'équipements. Mise à disposition de locaux. 	<p>Mise à disposition de logements et de locaux dans le cadre du :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan Grand Froid et places hivernales Hébergement d'urgence Hébergement temporaire (par exemple nombre d'appartements : Biarritz 32, Anglet 10, Hendaye 3-4, St Jean de Luz 1) 	<p>Gestion et animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> SIAO ; Maison de Gilles ; Mise à l'abri (Manuit ; Ene Tokia) ; CHRS Atherbea / Les Mouettes ; PAJ (Bayonne, Biarritz) ; Accueil pour les Femmes Victimes de violences (40 places) ; Service « jeunes » (16 logements). 	<p>Gestion des équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maison relais ; ALT ; IML ; Agence immobilière sociale. 	<p>Gestion des IML.</p>	<p>Gestion des Maisons relais.</p>	<p>Mise à disposition de logements (diffus).</p>

*sans oublier les solidarités familiales et autres qui offrent un toit ou un abri à des personnes en difficulté.

2.3 - STRUCTURATION DE L'OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT TEMPORAIRE



L'OFFRE D'HÉBERGEMENT ET DE LOGEMENT TEMPORAIRE

Au Pays Basque, la mobilisation de nuitées hôtelières est limitée compte tenu de l'implication des collectivités locales pendant le dispositif hivernal qui permet d'ouvrir un nombre de places de mise à l'abri important (en 2021) mais également par la difficulté à travailler avec les hôteliers sur ce secteur en raison des coûts et des typologies de publics (1 seul hôtel travaille avec le 115 à ce jour). Dans les places hôtelières, la priorité est donnée à l'hébergement des femmes victimes de violences et à quelques familles avec de jeunes enfants. En 2021 cela correspondait à environ 1 938 nuitées pour un coût de 28 005 €.

Une offre existante mais :

- très concentrée dans l'espace et notamment sur le BAB ;
- très insuffisante en volume pour pouvoir répondre à toutes les demandes. Ainsi, les délais d'obtention d'un hébergement d'urgence ou d'insertion sont très longs (8 à 10 semaines pour l'Hôtel social, 6 mois pour une place en CHRS collectif, jusqu'à 12 mois pour une place en diffus). Par ailleurs, en Pays Basque, les durées de séjour en hébergement d'urgence et d'insertion sont supérieures de 40 % à celles du Béarn, conséquence de rigidités structurelles dans les sorties vers le logement ordinaire.

Le logement social, porte d'entrée vers le logement ordinaire ?

Le Pays Basque compte plus de 18 500 logements HLM. Parmi ces logements, 2240 soit 12 % du parc ont été financés pour accueillir des publics aux ressources très modestes et/ou précaires dont 1 000 logements Prêt Locatif Aidé d'Insertion (PLAI), logement le plus social.

Plus de 11 600 ménages sont en attente d'un logement HLM (3 000 de ces demandes de mutation sont effectuées par des ménages déjà logés dans le parc social) dont les 2/3 présentent des ressources inférieures aux plafonds PLAI.

En Pays Basque, les indicateurs de tension du parc social sont manifestes avec 21 mois d'attente pour entrer dans un logement social (contre 14 mois en moyenne en France).

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est établi à l'échelle des 158 communes du Pays Basque. Il définit pour 6 ans la politique habitat du territoire : objectifs à atteindre (notamment en matière de création et de réhabilitation des logements ou encore de développement des places d'hébergement), priorités et moyens à mobiliser afin d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre sur les territoires, en favorisant la mixité sociale et le renouvellement urbain. Ce premier PLH se veut volontariste contribuant ainsi à un effort de rattrapage en matière de logement sociaux. Ces opérations contribueront ainsi à rééquilibrer l'offre et la demande et aideront à décongestionner les parcours / dispositifs. En matière de grande précarité, il est prévu une étude sur un 2^e hôtel social et des places de logements adaptés (IML, pensions de famille) supplémentaires, notamment en Pays Basque intérieur. Concernant les places d'hébergement d'urgence financées par l'Etat, les orientations stratégiques nationales sont à la baisse après 2 années marquées par le financement de 80 places supplémentaires sur le Pays Basque.

2.4 - QUELLES RÉPONSES NOUVELLES POUR QUELS ENJEUX ?

> L'exemple des Tiny houses

En janvier 2020, l'association Atherbea figurait parmi les lauréats d'un Appel à Manifestation d'Intérêt national lancé par l'Etat pour son projet de logements modulaires destinés aux personnes en situation de grande marginalité. Ce projet est soutenu par l'Etat, la Communauté Pays Basque, son bailleur social Habitat Sud Atlantic et l'association Human'ISA XXI, association humanitaire des étudiants de l'ISA-BTP. Il vise la réalisation d'un habitat modulaire de type « tiny house » au Pays Basque, adaptable en plusieurs sites.

Des logements en bois de 24 m²

En raison des restrictions liées à la crise sanitaire, l'association Human'ISA XXI qui mène d'habitude des missions humanitaires à travers le monde a souhaité s'investir localement sur ce projet.

Ainsi, début février, 56 élèves-ingénieurs se sont lancés dans la conception de modules déplaçables. Aidés de l'architecte Thierry Girault, du bureau de contrôle ANCO mandatés par HSA et des bureaux d'études spécialisés NOBATEK, TIKOAM et OMHMA travaillant bénévolement, ils ont dessiné et fabriqué des modules de 24 m² de surface au sol. La structure de ces modules est en ossature bois avec une toiture en bac acier et une isolation en laine de bois.



©CAPB - Comedia

10 personnes hébergées dans les Tiny houses

Une fois réalisés, ces modules sont confiés à HSA en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération, afin d'être installés sur deux terrains ciblés par la Communauté Pays Basque en partenariat avec les Villes de Bayonne et de Biarritz. Il s'y rajoute 10 personnes hébergées en diffus par HSA dans le cadre du « logement d'abord »* (cf encart ci-dessous).



REGARD D'ACTEUR



Jean-Romain Lestanguet

Directeur du développement – Habitat Sud Atlantic

Carte d'identité

Office Public de l'Habitat créé en 1922, rattaché depuis le 1^{er} janvier 2017 à la Communauté Pays Basque
Coordonnées : 05 59 58 40 00
contact@ophsa.fr

Quels sont les facteurs qui ont permis de réaliser cette opération ?

Un investissement humain, financier, logistique, solidaire des 4 partenaires (Atherbea, Habitat Sud Atlantic, CAPB, Human'ISA) mobilisés pleinement dans la réussite de ce projet. La coordination et la qualité du dialogue entre les 4 organismes, dans un calendrier très contraint, ont permis de lever les obstacles du projet les uns après les autres. Enfin, le soutien des collectivités, de la CAPB et des deux Villes hôtes de Bayonne et Biarritz, affirmant l'intérêt général de ce projet, ont constitué les facteurs déterminants de la réussite de ce projet.

Avez-vous rencontré des freins ou bénéficié de leviers pour cette opération ?

Oui, bien sûr, nous avons rencontré des freins. Le modèle économique de l'opération a été le premier frein : en raison de sa classification, il ne relève pas à ce jour du logement social et ne permet donc pas de bénéficier de subventions publiques de droit commun de la politique Habitat. Nous avons également dû prendre en compte les possibles contentieux sur les autorisations d'urbanisme. Les contraintes de la commande publique nous ont aussi imposé des délais dans un calendrier très serré. Enfin, nous avons été confrontés à différents aléas techniques de gestion de chantier. Heureusement nous avons aussi eu des leviers. Nous avons notamment pu bénéficier de l'ingénierie des différents partenaires du territoire Pays Basque. Cet appui pluridisciplinaire poursuivant un objectif commun a permis la mise en œuvre d'un projet exemplaire, innovant, fédérateur à destination des publics en situation de grande précarité.

Que retenir-vous de cette opération ?

Je me souviendrai d'une opération exemplaire construite autour d'un véritable partenariat avec une coordination d'acteurs locaux. Elle sera à dupliquer selon les besoins exprimés par les associations gestionnaires des publics en difficultés. Il s'agit d'une solution du parcours hébergement-logement parmi d'autres à développer dans un contexte de précarisation économique et sociale des publics.



> *Des opportunités dont le territoire va devoir se saisir

Lancé en septembre 2017 à Toulouse par le Président de la République, le plan pour le « Logement d'abord » et la lutte contre le sans-abrisme fait de l'accès direct au logement une priorité pour la réinsertion des personnes sans domicile. Le contexte actuel est donc favorable à l'émergence de nouveaux projets. Ainsi, Atherbea figure parmi les 40 lauréats** au plan national de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « grands marginaux » (**bénéficiant ainsi à plus de 1 000 personnes en situation de grande marginalité et représentant un engagement de 15 millions d'euros en fonctionnement). Pour autant, la forte tension qui règne sur le foncier au Pays Basque constitue déjà un obstacle à l'émergence de ces projets, faute de foncier disponible.

2.5 - DES RÉPONSES QUI N'APPARTIENNENT PAS QU'À LA COLLECTIVITÉ...

> Focus SOLIHA

Les réponses apportées

En partenariat avec l'Etat et le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, le service Action sociale de SOLIHA Pays Basque (dont le Bureau d'Accès au Logement) permet chaque année d'accompagner socialement et de trouver des solutions de logements à plus de 850 ménages. Par ailleurs et pour le compte de nombreuses collectivités locales, SOLIHA gère plus d'une centaine de logements temporaires et d'urgence sur l'ensemble du territoire Pays Basque pour faire face aux besoins prioritaires. SOLIHA a développé également une centaine de sous-locations dans le parc privé et le parc public pour répondre aux besoins, avec un objectif de glissement de baux quand la situation des ménages se stabilise.

Les besoins recensés

La question de l'accès à un logement de qualité et à loyer acceptable reste un enjeu majeur et constitue une source de tension croissante. L'Agence Immobilière Sociale de SOLIHA (portefeuille de 550 logements) propose aux propriétaires bailleurs privés de bénéficier d'un accompagnement sur mesure et, sous conditions, d'une fiscalité très intéressante. SOLIHA propose également son ingénierie pour la gestion de logements conventionnés communaux sur l'ensemble du Pays Basque.

Carte d'identité

Association créée en 1966 reconnue SSIG (Services Sociaux d'intérêt général)
Coordonnées : 05 59 46 31 31
actionsociale.paysbasque@solihpa.fr

> Focus Habitat et Humanisme

Les réponses apportées

L'objectif premier d'Habitat et Humanisme est la réinsertion par le logement grâce à la présence de bénévoles auprès des résidents, la mobilisation de logements dans des quartiers équilibrés et le développement d'un capital pour la construction de logements.

Les locataires sont accompagnés jusqu'à trois ans afin de faciliter leur parcours vers un logement pérenne en logement social.

Habitat et Humanisme Pyrénées-Atlantiques (HH PA) assure également le logement temporaire des personnes qui ne peuvent pas, du fait de leurs faibles ressources, d'un accident de parcours, accéder par elles-mêmes à un logement de droit commun.

Les besoins recensés

HH PA est à la recherche de propriétaires solidaires qui puissent lui confier des appartements afin de démultiplier son action et d'étendre le parc de logements pour les personnes en difficulté. HH PA veille à « capter » des logements dans des quartiers dits « équilibrés » afin de contribuer à la mixité sociale et veille à ce qu'un petit groupe de bénévoles ne soient pas trop loin pour assurer l'accompagnement.

Carte d'identité

Association créée en 1985
Coordonnées : 05 47 92 20 20
pyrenees-adour@habitat-humanisme.org

ILLUSTRATION D'UN PARCOURS DE VIE - Michel, Propriétaire

« Jamais je n'aurais imaginé être aussi serein avec la location d'un appartement ! »

Bénéficiaire d'un pécule, j'ai décidé d'investir dans l'achat d'un appartement et opté pour un logement en vue de la retraite. Les multiples expériences négatives entendues dans mon entourage m'ont amené à confier la gestion de la location à un opérateur social. Renseigné des dispositifs proposés, j'ai informé Habitat et Humanisme dès que le choix a été fixé afin de valider la recevabilité du logement dans le dispositif Propriétaire - Solidaire. Après son avis, sous-seing privé et acte de vente définitif ont été réalisés chez le notaire. Dans l'intervalle, l'association a préparé l'entrée d'une famille correspondant au type de logement. La convention prévoit la durée de mise à disposition du logement, le montant du loyer (révision annuelle selon l'indice officiel) et les charges de copropriété. Certes, le montant du loyer est nettement inférieur aux prix pratiqués. Cependant, les avantages fiscaux (intermédiation locative) et la tranquillité de gestion réduisent considérablement l'écart :

- dès l'entrée du premier occupant, les loyers sont versés tous les mois, même si le logement est vacant quelques semaines ;
- les visites techniques permettent de porter remède aux éventuels dysfonctionnements dus à l'usure normale (volet roulant par exemple) ;
- l'accompagnement des locataires favorise le bon entretien du logement ;
- la garantie de restitution sans dégradation ;
- la possibilité de révision de la convention en cas de nécessité majeure.

Outre ces points pratiques, j'ai l'immense satisfaction de savoir que le logement a une réelle utilité sociale : il permet à des personnes ayant rencontré des difficultés de trouver un toit à bas coût pour mieux repartir dans leur chemin de vie.



© Mathieu Prat

**CIAS Pays Basque
en partenariat avec l'AUDAP**

15 avenue Foch, CS 88 507, 64185 Bayonne Cedex

Tél : 05 59 37 75 75

siege.cias@ciaspaysbasque.fr

 **Pays
Basque
EUSKAL
HERRIA**

CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

EUSKAL ELKARGOKO
GIZARTE EKINTZAKO
ZENTROA

 **audap**
agence d'urbanisme
atlantique & pyrénées